

# Budget CVEC - bilan 2024

## 1. Rappel

La vie de campus inclut l'ensemble des services proposés aux étudiants afin d'améliorer leur accompagnement social, de leur proposer des activités culturelles et sportives, de favoriser leurs initiatives et de soutenir les projets associatifs, de mettre en place des actions en faveur de la santé ou de développement durable. Une vie de campus de qualité répond non seulement aux attentes des étudiants mais constitue également un facteur d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur.

Dans cette optique, la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention ».

Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

## 2. Le bilan 2024

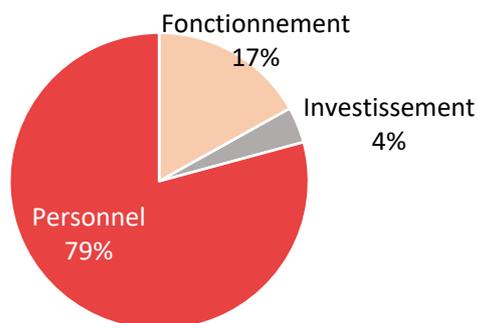
L'établissement fait le choix d'un reporting en année civile. A ce titre, les dépenses portées en 2024 au titre de la CVEC ont été exécutées de janvier à décembre.

La recette 2024 recouvrée s'est élevée à **1 889 374€**. Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui y sont inscrites, présentées par axes thématiques.

Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent **79 %** de crédits de personnel mettant en œuvre tous les actions et projets liés à la vie étudiante (masse salariale des emplois étudiants, du service de santé étudiante, de la mission handicap, de pôle social de l'établissement, etc.), **17 %** de fonctionnement et **4 %** d'investissement.

Les projets ont été financés à hauteur de **1 892 358 €**.

## Bilan CVEC 2024



L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept catégories :

- Prévention (axe A) ;
- Accès aux soins (axe B) ;
- Accompagnement social (axe C) ;
- Pratique sportive (axe D) ;
- Art et culture (axe E) ;
- Accueil des étudiants (axe F) ;
- Actions transverses (axe G).

La répartition pour 2024 selon les sept axes précités est la suivante :

### Bilan CVEC 2024

